

Aides aux aînés

• **Accompagnement, orientation**

Aides et soins à domicile : Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, des associations et des professionnels de la santé proposent d'intervenir directement au domicile des personnes concernées. La Ville qui est en contact permanent avec ces acteurs locaux pourra vous conseiller.

Hébergement : parce que le choix d'une résidence ou d'un accueil de jour n'est pas facile, les services de la ville peuvent vous conseiller, vous orienter et répondre à vos questions. Ils vous aideront également lors de la rédaction du dossier.

La Ville propose également des actions spécifiques ponctuelles destinées aux seniors : le Repas des Aînés en mai, la veille en marge du Plan Canicule (prévention et surveillance des personnes âgées, isolées, handicapées), la Semaine Bleue en octobre, la distribution des Colis de Noël en décembre...

• **Les aides financières**

La Carte Adagio : si vous avez 65 ans ou plus, que vous n'êtes pas imposable sur les revenus ou que votre impôt n'est pas recouvrable, vous pouvez demander la carte Adagio. Ce titre de transport édité par Transpole vous permet de voyager gratuitement à toutes les heures et sur l'ensemble du réseau. Le titre est renouvelable tous les ans, en début d'année, auprès du Pôle Prévention sociale.

Les aides légales et facultatives : prise en charge des frais d'hébergement en établissement, dossier d'obligation alimentaire des enfants envers leurs parents, aide sociale pour prise en charge des frais d'aide ménagère, dossier d'allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale pour prise en charge des frais de restauration, colis alimentaires. Pour toutes ces demandes, les services de la ville vous accompagnent pour le montage des dossiers.